




Résidence les 3 Moulins

EHPAD – Résidence Autonomie



Livret d'Accueil

11 rue de la Fragonelle
49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire

 02 41 44 12 45

 accueil@res3moulins.fr

www.ville-sainte-gemmes-sur-loire.fr



Sainte-Gemmes-sur-Loire
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RÉSIDENCE DES 3 MOULINS
(EHPAD - EHPAD)

Bienvenue à la résidence les 3 moulins

Ce livret d'accueil est l'un des premiers contacts avec vous. Vous allez découvrir ces quelques pages sur la Résidence les 3 Moulins qui vont vous permettre de prendre connaissance de l'établissement.

Je me tiens à votre disposition, pour vous recevoir, vous faire visiter la résidence et répondre à toutes vos questions.

Bonne lecture.

Delphine LECOMTE
Directrice

« Après quatorze années vécues dans l'établissement (foyer logement puis EHPAD), je me félicite de mon séjour à la Résidence pour les soins reçus, pour les liens créés avec les personnes rencontrées, et pour mes relations avec la direction et l'ensemble du personnel. »

Mr L - Résident

« Je suis très heureux de travailler à la résidence les 3 moulins en tant qu'agent d'entretien. L'ambiance très positive qui règne au sein des équipes de professionnels contribue largement au bien-être des résidents. Pour ma part, j'apprécie tout particulièrement nos échanges chaleureux et conviviaux notamment lors des moments festifs. »

D.G – Agent d'entretien

« Les familles sont invitées à participer à la vie de la résidence. Leurs représentants assistant au Conseil de Vie Sociale donnent leurs avis sur des décisions et font des propositions qui permettent l'amélioration du quotidien des résidents. »

Mme P et Mr B – Familles élues au CVS

« Je suis bénévole à la résidence les 3 moulins depuis 20 ans, je participe aux jeux, au loto pour aider le personnel et accompagner les résidents, je viens également pour l'aumônerie avec mon mari. »

Mme R- Bénévole

Sommaire

1.	La résidence	1
	L'historique	1
	La situation géographique.....	1
	Présentation des établissements	2
	Mission	5
	Les valeurs	5
2.	Les prestations	6
	2.1. Les prestations communes aux établissements	6
	L'accueil	6
	La restauration	6
	La lingerie.....	7
	L'entretien, la sécurité et la maintenance	7
	L'animation.....	7
	2.2. Les prestations spécifiques à l'EHPAD.....	9
	Le service du petit déjeuner.....	9
	L'entretien du logement	9
	La santé	9
	2.3. Les autres services	11
3.	Connaître ses droits.....	12
	Le Conseil d'Administration	12
	Le Conseil de Vie Sociale.....	12
	Charte des droits et des libertés	13
	Les aides financières	16

1. La résidence

L'historique



1979 : Ouverture du foyer logement.

1992 : Ouverture de 12 lits en section cure.

1994 : Extension du foyer logement avec 6 logements supplémentaires de type T2. Agrandissement de la salle de restaurant.

2009 : Passage de 30 logements du bâtiment central sous le statut Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Extension et réhabilitation dans le conventionnement avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé.

2015 : Passage de 16 places supplémentaires en EHPAD.

2016 : Evolution du foyer logement en résidence

autonomie selon la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement.

La situation géographique



Elle se situe à 3 km d'Angers et est entourée d'un espace vert aménagé et entretenu avec soin.

Un chemin piétonnier au départ de la résidence permet de rejoindre directement le centre bourg et ses commerces, les banques, la poste, l'église.

Les professionnels de la santé sont installés à proximité, ainsi que divers services (coiffeur, esthétique, pharmacie...). La résidence fait partie intégrante du pôle intergénérationnel avec la crèche et la bibliothèque. Elle est au cœur de la commune.

La résidence est facile d'accès par le bus ligne 11.

Présentation des établissements

La résidence les 3 moulins est un établissement public territorial géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Gemmes sur Loire. Elle est composée de deux structures : la résidence autonomie et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

L'EHPAD est ouvert aux personnes âgées en perte d'autonomie. Les personnes bénéficient d'un accompagnement quotidien adapté par un personnel qualifié.

L'EHPAD accueille 46 résidents dans des logements adaptés de 24m² et 31m².



Salon d'étage



Logement

La résidence autonomie est ouverte aux personnes âgées autonomes qui ont fait le choix de quitter leur domicile, pour un logement adapté permettant le maintien du lien social.

La résidence autonomie accueille 27 résidents dans 21 logements dont 15 T1 de 32 m² et 6 T2 de 52m² réservés aux couples. Chaque logement comprend une pièce de vie, une salle d'eau, une kitchenette et une petite terrasse. Il y a une chambre séparée dans les T2.



Le Logement Evolutif pour une Nouvelle Autonomie, permet un maintien à domicile des personnes avançant en âge, par l'accompagnement à la mise en place d'aide humaines, techniques et matérielles adaptées aux personnes sorties de l'hôpital ou de leur domicile. La durée du séjour est de 21 jours maximum. Le logement LENA se situe au rez-de-jardin du bâtiment principal comporte un espace jour, un espace repos et une salle de douche équipée.



*Logement Evolutif
pour une Nouvelle
Autonomie*



Accueil Logements de l'EHPAD Espace rencontre Restauration



Rez de jardin

Accueil
Administration /Direction
Service Qualité
Comptabilité
Animatrice coordinatrice
Salon de coiffure
Salle polyvalente
Salle de loisirs
Espace professionnel : Service
Maintenance, Cuisine, Lingerie

1^{er} étage

Logement 102 à 120
Salon avec coin kitchenette

Rez de chaussée

Logement 1 à 17
Espace rencontre
Infirmière coordinatrice
Infirmierie
Psychologue, Ergothérapeute,
Médecin coordinateur
Restaurant
Salon avec coin kitchenette

2^{ème} étage

Logement 211 à 220

La Mission

La résidence a pour mission d'accueillir et d'accompagner les personnes âgées dans leurs activités de la vie quotidienne jusqu'à la fin de leur vie.

Pour cela, le personnel échange avec chaque résident pour connaître, s'il le souhaite, ses habitudes de vie, ses besoins et ses attentes, afin de proposer un accompagnement favorisant son bien être dans la résidence, tout en maintenant sa liberté, dignité et sécurité.

Les valeurs



Personnalisation de l'accompagnement et rôle du référent :

A l'arrivée, un membre de l'équipe est désigné pour accueillir le résident et l'aider à prendre ses repères : c'est le référent.

Il est l'interlocuteur privilégié entre le résident, l'équipe et la famille. Le référent recueille les habitudes de vie et les attentes de la personne pour personnaliser au mieux son accompagnement et les prestations proposées par la résidence tout le long du séjour. Cet accompagnement est formalisé par le biais du projet d'accompagnement personnalisé.

2. Les prestations

2.1. Les prestations communes à tous

L'accueil

L'accueil se trouve au rez de jardin, un agent d'accueil se tient disponible pour répondre aux questions administratives.



Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

La restauration

Une équipe de cuisine composée de 3 personnes prépare chaque jour des repas équilibrés, adaptés aux demandes et supervisés par une diététicienne (notamment pour les régimes). Tous les mois, dans la salle de restauration sont organisés des repas à thèmes ainsi que des repas anniversaires. Il est possible de profiter de ces moments en famille, en effectuant une réservation 48 heures à l'avance.



Les horaires du déjeuner : 12h00-13h15

Les horaires du dîner : 18h30-19h15

Il est possible pour les résidents de la résidence autonomie de prendre le dîner en payant un supplément sur la facturation.

En cas de difficultés passagères, il est aussi proposé un plateau repas ou un accompagnement à la salle de restaurant (supplément tarifaire).

La lingerie



Le personnel de la lingerie de la résidence marque, lave, repasse et distribue le linge personnel dans les appartements. La distribution a lieu une fois par semaine.

Cette prestation est facultative et payante pour les résidents de la résidence autonomie.

L'entretien, la sécurité et la maintenance



L'équipe hôtelière se charge de l'entretien des parties communes.

Pour le confort des résidents, un technicien s'occupe de la maintenance du bâtiment et des espaces verts. Il se tient disponible pour régler les différents problèmes matériels.



Chaque résident possède un bip d'appel relié au personnel soignant de la résidence 24h/24.

L'animation



L'animatrice coordinatrice et l'ensemble du personnel organisent chaque jour des activités.

Ces activités sont élaborées en fonction des goûts, et de la volonté de chacun d'y participer ou non. Il y a également la possibilité de faire des activités extérieures.

La résidence organise également des moments conviviaux à partager avec des enfants, des adolescents ; cela permet de maintenir le lien intergénérationnel.

Quelques exemples d'activités proposées :

- Animation mémoire : gym mémoire, atelier mémoire...
- Animation jeu : loto, jeux de cartes...
- Animation culture musicale, cinématographique : chant, cinéma, documentaire, spectacle...
- Animation l'art : activité manuelle, mosaïque...
- Animation jardinage à la serre



Médiation animale



Mosaïque

L'association Amicale des résidents :

L'association selon la loi 1901 a été créée en avril 1982, dans le but d'organiser des animations ponctuelles, sorties et spectacles. Chacun à la possibilité d'y adhérer. L'association organise notamment la kermesse. L'association tient également une boutique où il est possible d'acheter sur place des produits de première nécessité ou pour le plaisir (savon, gâteaux...).

Les bénévoles :

Depuis quelques années, des bénévoles de la commune de Sainte Gemmes sur Loire aident au déroulement des activités. Des familles participent aussi aux activités de la résidence, elles peuvent aussi se joindre à l'équipe de bénévole en place.

2.2. Les prestations spécifiques à l'EHPAD

Le service du petit déjeuner

Le petit déjeuner est servi dans les appartements entre 8h00 et 9h00.

L'entretien du logement

L'entretien complet du logement est assuré au minimum une fois par semaine.

La santé

Le projet de soin est un élément essentiel. La résidence les 3 moulins accompagne chacun des résidents de l'EHPAD pour prendre soin d'eux grâce à la mise en place d'un accompagnement personnalisé, une équipe qualifiée et des moyens matériels adaptés.



Le projet de soin est de la responsabilité du médecin coordonnateur et de l'infirmière coordinatrice qui encadrent l'équipe soignante. Les infirmières réalisent les soins courants (pansements, prise de sang, médicaments...). Les aide-soignantes et les agents de soins interviennent au quotidien pour garantir aux résidents le bien-être physique et moral dont ils ont besoin.

En cas d'urgence, ces moyens peuvent être déployés sur quelques jours au service des résidents de la résidence autonomie dans l'attente de la mise en place d'aides à domicile.

L'accompagnement des personnes désorientées

Avec l'avis de la psychologue et du médecin coordonnateur, un accompagnement personnalisé peut être proposé aux résidents présentant des troubles cognitifs.

Une équipe d'aide-soignantes spécialisées propose quotidiennement des temps de repères (lecture du journal, atelier, jeux du soir...) pour maintenir certaines capacités cognitives et limiter la perte. Cet accompagnement permet de rassurer les résidents.



Tous les membres du personnel ont une sensibilisation ou formation à l'accompagnement des personnes présentant des troubles du comportement.

2.3. Les autres services

Le salon de coiffure : est à votre disposition au rez de jardin. Il faut prendre rendez-vous avec votre coiffeur habituel et réserver le salon auprès de l'accueil.



La serre et le poulailler : se situent dans le parc de la résidence permettent aux résidents de poursuivre des activités faites à domicile et de goûter des produits frais.

Le courrier : Pour chacun des résidents de l'EHPAD, une boîte aux lettres personnelle est mise à disposition au rez de jardin. Le courrier est distribué vers midi. Ainsi il est possible de récupérer son courrier au retour du déjeuner.

Le journal : Le Courrier de l'Ouest et Ouest France sont distribués au petit déjeuner dans l'EHPAD aux abonnés. Il est aussi possible de participer à l'activité journal à 11h15 pour se tenir informé des actualités.

Le téléphone : Une ligne téléphonique peut être mise à disposition pour les résidents de l'EHPAD.

3. Connaître ses droits

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de décision. Il est composé du maire qui en est le président, de 5 membres du conseil municipal et de 5 personnes qualifiées désignés par le maire. Il se réunit environ une fois par mois pour prendre des décisions concernant la stratégie et la gestion des établissements (budget, poste à pourvoir...).



*Les membres
du Conseil d'Administration*

Le Conseil de Vie Sociale

C'est un lieu d'échange sur le fonctionnement de l'établissement. Le Conseil de Vie Sociale est composé de 10 membres. Ces membres sont des résidents, des familles des résidents, des représentants du personnel, élus par leurs pairs et des membres du Conseil d'Administration. Ils se réunissent pour échanger et donner leurs avis.

Charte des droits et des libertés

Une charte des droits et des libertés ainsi qu'un règlement de fonctionnement vous sont transmis dès votre arrivée.

Vos droits :

De par nature, vous bénéficiez de droits énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme. En tant qu'utilisateur, vos droits sont rappelés et renforcés par la loi du 2 janvier 2002. Parmi ceux-ci figurent notamment :

- Le respect de votre dignité et de votre intégrité.
- L'accompagnement et une prise en charge de qualité.
- La confidentialité concernant votre vie privée et le secret des informations.
- Votre participation active à votre projet d'accompagnement personnalisé.
- L'accès à votre dossier médical.

Vos devoirs :

- Pour la sécurité de tous, il est interdit de fumer et vapoter à l'intérieur de l'établissement.
- Pour votre confort, il est de rigueur de respecter les règles de vie de l'établissement définies dans le règlement de fonctionnement de la résidence (calme, courtoisie, convivialité).
- Le personnel n'a pas le droit d'accepter des avantages financiers ou matériels.
- En cas d'absence, il est impératif de prévenir l'équipe (en précisant la durée de votre absence ou la date de retour).

La personne de confiance :

D'après la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, « toute personne majeure peut nommer une personne de confiance qui peut être un médecin traitant, un parent ou un proche majeur. Elle doit être désignée obligatoirement par écrit. Il est possible au résident d'annuler son choix et de nommer quelqu'un d'autre à tout moment. »

La personne de confiance peut accompagner le résident dans ses démarches et l'accompagner aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Le personnel soignant pourra communiquer à la personne de confiance les informations relatives à la santé du résident. La personne de confiance est consultée en cas d'impossibilité pour le résident de s'exprimer.

Pour toute correspondance du quotidien, un référent familial sera à désigner par le résident lors de son entrée dans l'établissement.

Les directives anticipées :

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées dans le cas où, en fin de vie, elle serait incapable d'exprimer sa volonté. Ces directives renseignent sur les souhaits de la personne concernant la limitation ou l'arrêt des traitements. Ces directives prévalent sur tout autre avis et sont consultées préalablement à la décision médicale finale. Elles sont valables sans limite de temps mais vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment. La personne doit confier ses directives à la direction de la résidence.

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés :

D'après la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés « L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou collectives. »

Vous avez donc le droit de consulter les informations vous concernant, de vous opposer à leur diffusion ou de demander leur rectification.

Secret professionnel et confidentialité :

(article R.4127-4 du code de la santé publique)

Le secret professionnel, institué dans l'intérêt des patients, s'impose à tout médecin et tout le reste de l'équipe dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre tout ce qui est à la connaissance des professionnels dans l'exercice de leur profession, c'est-à-dire non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui est vu, entendu ou compris.



Droit au culte :

Les résidents sont libres de pratiquer leur religion.

Les aides financières

Les résidents les 3 moulins ont la possibilité de prétendre à des prestations sous réserve de certaines conditions.

Aide	Versée par	Détails
Aide Personnalisée au Logement (APL)	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA)	Versée mensuellement et révisée annuellement
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	Conseil Départemental	Si vous êtes en résidence autonomie, vous pouvez effectuer une demande d'APA si vous avez besoin d'aide à domicile. Si vous êtes en EHPAD, l'APA est directement versée à l'établissement.
Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)	Conseil Départemental	Permet d'assurer le paiement des frais d'hébergement si vous ne disposez pas de ressources suffisantes. La demande est à faire auprès de la mairie.
Aide aux repas	Conseil Départemental	Permet de bénéficier d'une prise en charge des repas servis à domicile ou au foyer restaurant.

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) se tient disponible pour répondre à toutes questions concernant les droits et prestations des personnes âgées :

02 41 95 28 34
contact@clicdeloiraire.fr



Résidence les 3 Moulins
11 rue de la Fragonelle
49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire
Tel : 02 41 44 12 45
Email: accueil@res3moulins.fr

« Vieillesse épanouie ou exclue, nous en avons la pleine responsabilité, nous les actifs d'aujourd'hui ... et les vieux de demain. »

Bernard GODDET
« Soins et Gérontologie »